

Commune de Saint Rémy aux Bois

Compte rendu de la séance du vendredi 17 décembre 2021

Présents :

Monsieur ANDRE VIGNERON, Madame NATHALIE CHIARAVITA, Monsieur JEROME CORBE, Monsieur Florent CLAUDON, Monsieur GERARD HOUPERT, Monsieur Nicolas TEISSIER, Monsieur Franck VIGNERON

Ordre du jour:

- CC3M : Transfert de la compétence assainissement :
 - Convention de mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des ouvrages d'assainissement
 - Organisation du service assainissement collectif : nomination d'un délégué
 - Procès-Verbal de mise à disposition et transfert des moyens, biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement
 - Contributions des communes
- Travaux réserve incendie : demande de subvention au titre de la DETR 2022
- Affaires diverses

Délibérations du conseil:

CC3M : Transfert de la compétence assainissement - Procès-Verbal de mise à disposition et transfert des moyens, biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement (2021 035)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Procès-verbal de mise à disposition et transfert des moyens, biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Il précise que les montants énoncés ont été validés par la secrétaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Procès-verbal de mise à disposition et transfert des moyens, biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

AUTORISE le Maire à le signer

CC3M : Transfert de la compétence assainissement - Organisation du service assainissement collectif : nomination d'un délégué (2021 036)

En raison du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2022, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un délégué représentant la commune pour l'organisation du service assainissement collectif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 6 pour, 1 abstention (A. VIGNERON),

NOMME André VIGNERON comme délégué pour l'organisation du service assainissement collectif

CC3M : Transfert de la compétence assainissement - Contributions des communes (2021 037)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de verser une contribution au budget assainissement de la CC3M à hauteur de 60 €/habitant (base INSEE 2020).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 5 pour, par 1 contre (F CLAUDON), 1 abstention (J CORBE),

DONNE son accord pour verser une contribution au budget assainissement de la CC3M à hauteur de 60 €/habitant (base INSEE 2020).

Relève des compteurs : convention de groupement de commande (2021 038)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIE Euron Mortagne propose de réaliser un relevé contradictoire des compteurs d'eau en janvier 2022, ce qui permettra aux communes de facturer au réel l'assainissement sur les consommations 2021 et à la Communauté de Communes de disposer d'une relève des compteurs à la prise de compétence. La prestation pourrait être prise en charge à hauteur d'un tiers par le SIE EURON MORTAGNE, 1/3 par la CC3M et 1/3 par chaque commune au prorata du nombre de branchements. Il est proposé de signer une convention de groupement de commande avec le SIE EURON MORTAGNE pour la réalisation de cette prestation. Chaque commune doit délibérer pour accepter la convention de groupement de commande.

Il convient également de nommer un référent compteur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Jérôme CORBE comme référent

DONNE son accord pour financement de la relève pour 1/3 à la charge de la commune

AUTORISE le Maire à le signer tout document relatif à cette affaire

CC3M : Transfert de la compétence assainissement - transfert d'employé communal (2021 039)

En raison du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2022, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer ou non une convention de mise à disposition de l'agent communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

REFUSE de signer une convention de mise à disposition

TRAVAUX RESERVE INCENDIE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR (2021 040)

Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture et pose de 2 réserves incendie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le devis présenté de 26 493 € HT pour la fourniture et pose de 2 réserves incendie

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR

**TRAVAUX RESERVE INCENDIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL (2021 041)**

Monsieur le Maire présente le devis pour la fourniture et pose de 2 réserves incendie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le devis présenté de 26 493 € HT pour la fourniture et pose de 2 réserves incendie

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental

AFFAIRES DIVERSES :

- CC3M : Transfert de la compétence assainissement -
Mr CLAUDON a émis son inquiétude sur le devenir du lagunage en cas de déconstruction ou éventuels travaux sur l'ouvrage (dans "x"années). Pour clarifier les éventuels litiges (à qui incombent les travaux de remise en état et à qui appartient le terrain, il demande à questionner la CC3M à ce sujet.
- Projet d'implantation d'éoliennes sur la commune porté par la CC3M : les avis sont plutôt défavorables ; une délibération avait déjà été prise dans ce sens il y a quelques années.
Mr TEISSIER suit le sujet afin de connaître tous les tenants et aboutissants sur une éventuelle implantation
- Visite de l'état des ponts organisé par l'organisme CEREMA : au vu de l'état de fortes dégradations et de risque d'éboulement sur le pont dit de TORPUY, il va être coupé à la circulation par arrêté du maire sur les conseils de l'organisme de vérification. Les autres ponts visités ne représentent aucun danger.
- Aire de jeux : Mr Franck VIGNERON a rencontré 2 entreprises afin de comparer les propositions d'équipements et possibilité de subvention. Le projet est en cours de réflexion quant à l'emplacement et équipements et subventions
- Projet cabane à livres : elle est en cours d'achèvement ; il reste à définir un emplacement convenable pour tous.
- Réflexion sur les décorations de Noël : pour l'année à suivre, à voir pour l'achat de guirlandes et autres équipements et éventuellement l'implantation d'un autre sapin. A suivre...
- Bois : suite à la demande formulée par quelques conseillers lors d'un précédent conseil municipal, une fiche synthétique dépenses recettes 2020 sur la forêt est présentée
- Affouages 2021-2022 : les éléments de l'ONF sont disponibles ; les garants de la commune gèrent les partages et attribuent les lots aux affouagistes
- Démoussage des murs de l'église : Mr Nicolas TEISSIER n'a toujours pas le retour des devis demandés à l'entreprise
- Mr TEISSIER a informé de son inquiétude pour la sécurité de tous sur la vitesse des véhicules rentrant dans le village et aimerait bénéficier d'un radar pédagogique afin de sensibiliser les conducteurs. A suivre....

La séance est levée à 22h30